

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n°2024-46
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 03 avril 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 03 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 28

Nbre de suffrages exprimés : 29

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Dominique DANGEL. Marie HUGONNOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALI. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

Excusés : M. Pierre MOSSINA

Absents : MMES MM. Nadine MERCIER. Valère NEDEY. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL

Pouvoir : Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 28 mars 2024

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur PAVILLARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 06 mars 2024 est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

AMENAGEMENT DES « RIVES DU DOUBS » - ACQUISITION DE TERRAIN

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20240409-2024-46-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

.../...

*Extrait du registre des délibérations n°2024-46***AMENAGEMENT DES « RIVES DU DOUBS » - ACQUISITION DE TERRAIN**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a plusieurs années, la Ville a engagé une politique d'acquisitions foncières dans le cadre du projet d'aménagement des « Rives du Doubs ».

Aujourd'hui, il est envisagé de relancer ce projet, notamment pour la partie comprise entre le pont de la Libération et la rue de l'Abreuvoir, dans le but d'y créer une promenade et un parc urbain.

Certains propriétaires ont déjà été rencontrés et ont donné leurs accords pour la cession de leurs parcelles.

Mme MOUHOT Annie, domiciliée 5 avenue du 8 Mai à Valentigney, a accepté de céder à la commune sa parcelle cadastrée section BL n°40 d'une superficie de 278 m² (voir plan ci-joint).

L'acquisition sera réalisée sur la base d'un euro le m², les frais d'acte restant à la charge de l'acquéreur.

Il est utile de préciser que la présente opération n'entrant pas dans le cadre d'un projet d'aménagement et de commercialisation, la cession n'est pas assujettie à la TVA et sera soumise au tarif de droit commun en matière immobilière.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir la parcelle précitée aux prix et conditions ci-dessus énoncés et à signer tous documents s'y rapportant.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,



Philippe GAUTIER